



Intervention de Xavier PINTAT, Sénateur de la Gironde, Président de la FNCCR

Dans quatre jours, les marchés de l'électricité et du gaz seront ouverts à la concurrence. Vous avez tous noté que le 1^{er} juillet tombe un dimanche. Ceci explique peut-être que, d'après ce que j'ai lu et entendu, on n'annonce pas vraiment un raz-de-marée vers les offres de la concurrence...

Eh bien, tant mieux !

La FNCCR représente les collectivités organisatrices du service public de distribution et de fourniture d'énergie. Nous sommes propriétaires des réseaux de distribution ; notre rôle est de garantir à chaque Français le meilleur service possible. Nous agissons pour que chacun accède à l'énergie, bien de première nécessité, au meilleur coût, de manière équitable, en tout point du territoire.

D'une certaine manière, notre cœur de métier, ce sont les tarifs régulés de l'électricité et du gaz. Nous invitons donc les Français à garder le bénéfice de ces tarifs régulés autant que possible. Ils leur offrent de nombreuses garanties :

- une évolution encadrée par l'Etat : pas d'augmentation supérieure à l'inflation pour l'électricité par exemple,
- des conditions générales de vente protectrices, négociées par nos collectivités.

J'ajoute – et ce n'est pas le moindre argument – que ces tarifs sont au niveau des meilleures offres de marché, parfois même moins chers. N'oublions pas non plus que la concurrence ne concerne qu'une partie de la facture : la fourniture, puisque le réseau reste un monopole sous le contrôle des collectivités. Cela relativise l'attrait des offres concurrentielles... Autant d'éléments qui militent objectivement pour ne pas changer de contrat.

Néanmoins, il est probable que certains voudront changer de fournisseur ou bien garder le même fournisseur mais en changeant de contrat. Les collectivités, là aussi, ont leur rôle à jouer. Les Français, ne l'oublions pas, sortent de soixante ans de monopole de l'énergie. Ils ne vont pas devenir d'un coup des super acheteurs d'électricité ou de gaz ! A ceux qui veulent changer, nous disons donc : prudence, prenez votre temps, comparez les offres, ne signez pas sur un coup de tête. L'énergie est un bien de première nécessité. Si j'ai une fringale à 17h, j'achète un paris-brest. Mais pour l'électricité qui va me chauffer cet hiver, non, je ne peux pas me permettre un achat impulsif. Il faudra prendre le temps de bien choisir pour ne pas être déçu. D'autant plus que la « sortie » du tarif régulé, vous le savez tous, est irréversible.

C'est pour cela que nous avons créé **plusieurs outils d'information** : pour aider les consommateurs à faire leur choix. En outre, nous faisons aujourd'hui **une demande**, adressons **une mise en garde** et formulons **une proposition** pour améliorer à la fois le service public et les conditions de la concurrence.

Les outils d'information pour commencer

Premier de ces outils, un site internet : www.energie2007.fr

(diaporama : déroulement des pages du site au fur et à mesure du discours)

Sur ce site, les internautes trouveront d'abord des fiches thématiques : que faire en cas de déménagement, comment bien comparer les offres, savoir décrypter un contrat... Ces fiches sont assorties de conseils. Nous les mettons en garde sur les comparateurs de prix ou l'offre duale par exemple. Ils disposent aussi de modèles de documents : lettres de résiliation selon différents motifs... Il y a aussi un forum où ils sont invités à discuter et à échanger autour de leurs expériences.

Ce site s'enrichit aussi d'un questions-réponses le plus exhaustif possible. Le but est que chaque internaute trouve en quelques clics les réponses aux questions qu'il se pose. Ce questions-réponses est également utilisé par les adhérents de la FNCCR lorsqu'ils sont sollicités par téléphone par les Français.

Deuxième outil : le guide bien acheter son électricité et son gaz

(diaporama : déroulement des pages du guide au fur et à mesure du discours)

Ce guide a vocation à être le vade-mecum du consommateur d'électricité et de gaz. En 16 pages, il explique, de la manière la plus simple possible, ce sujet complexe qu'est l'ouverture des marchés. Il précise la différence entre tarif régulé et prix de marché, pointe les différentes modalités de comparaison des offres, rappelle les droits des consommateurs en cas de démarchage, etc. S'il invite les Français à garder le bénéfice des tarifs régulés, il évoque aussi ce qui les attend s'ils choisissent de faire jouer le marché. Nous avons tenté, et je l'espère réussi, d'être dans notre rôle de service public sans nier la réalité de la concurrence. Il y a dans ce guide tout ce qu'il faut savoir pour faire son choix en connaissance de cause.

Dans les jours qui viennent, ce guide sera distribué, par nos adhérents, à plus de deux millions d'exemplaires, dans les boîtes à lettres, les mairies, dans les CAF, les offices HLM, avec les permis de construire... Une seconde vague de diffusion aura lieu à l'automne.

Sur le site www.energie2007.fr, nous avons mis la liste des points de diffusion, département par département.

Troisième outil : une marque de confiance des fournisseurs

En complément à l'information préalable, il nous a semblé enfin qu'il serait utile de donner une référence aux consommateurs, sous la forme d'une marque de confiance attribuée aux fournisseurs. Cette marque de confiance sera attribuée à ceux qui respecteront une charte d'engagement. Ces engagements, qui porteront sur les conditions de vente, visent à assurer une information objective au consommateur et à éviter toute clause abusive, ou toute « imprécision » malvenue. S'il respecte cette charte, le fournisseur pourra utiliser la marque pour son activité de promotion.

Dans un premier temps, cette marque de confiance sera l'apanage d'une dizaine d'adhérents de la FNCCR. Ils surveilleront le respect de la charte d'engagement après qu'ils auront attribué la marque à un ou des fournisseurs. Si l'expérience porte ses fruits, elle sera progressivement généralisée à l'ensemble du territoire.

Nous faisons aujourd'hui une demande solennelle à l'Etat

L'ouverture du marché du gaz à la concurrence, c'est demain. Comme pour l'électricité, avec le TPN (tarif de première nécessité), le gaz dispose d'un tarif « social » : le tarif spécifique de solidarité. A ce jour, le décret de mise en œuvre de ce tarif n'est pas encore publié. Nous demandons donc qu'il le soit au plus vite afin de combler un vide juridique contraire aux intérêts des consommateurs les plus en difficulté.

Nous adressons aussi une mise en garde aux consommateurs

Les fournisseurs s'appêtent à commercialiser ce que l'on nomme des offres duales. Le principe est de regrouper les deux énergies sur une seule facture pour se simplifier la vie. Or, ce n'est pas si simple ! Ces offres, nous l'avons constaté, pèchent par leur manque d'informations concernant le caractère irréversible du renoncement aux tarifs régulés. Il faut que les consommateurs sachent qu'une offre duale s'accompagne du renoncement au tarif pour au moins une énergie, sinon les deux.

Nous le disons nettement : la simplification est peut-être souhaitable mais il ne faut duper le consommateur. Nous invitons donc tous les Français qui recevront de telles offres à les lire attentivement avant de s'engager.

Enfin, nous formulons une proposition pour améliorer à la fois le service public et les conditions de la concurrence.

Si la concurrence attire peu les particuliers, c'est peut-être pour des raisons financières : les offres ne sont pas forcément très attractives. Nous pensons aussi que le caractère définitif de l'abandon des tarifs régulés est un frein à tout mouvement. C'est pourquoi nous proposons la réversibilité du choix. Il s'agit de donner aux Français le droit de se tromper tout simplement. De leur donner la liberté de tester la concurrence et de revenir vers le service public s'ils le souhaitent. Cela donnerait de la fluidité au marché et lèverait cette chape de plomb absurde de l'irréversibilité.

Deux mots pour conclure

Il y a quelques jours, une association de consommateurs a dénoncé l'inertie des pouvoirs publics... Notre action, il me semble, démontre le contraire. Notre dispositif d'information est le plus conséquent mis en place à ce jour. Il a l'avantage de s'insérer dans une relation de proximité : celle des élus communaux avec leurs concitoyens. Il complète enfin notre mission première : garantir la qualité de l'énergie distribuée en veillant au bon entretien de nos réseaux. Dans ce paysage énergétique qui se modifie profondément, nous sommes l'élément de stabilité et nous le resterons, aux côtés des consommateurs.